

Jeudi 18 octobre 2018

## Pollution de l'étang de Berre: des solutions individualisées proposées aux pêcheurs

Le comité de suivi de l'étang de Berre s'est réuni ce mercredi 17 octobre, afin de dresser l'état des lieux de la ressource de l'étang en coquillages bivalves fouisseurs, notamment les palourdes.

### ■ La disparition des palourdes confirmée

Les résultats des comptages du mois de septembre ont été présentés devant les représentants du Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'étang de Berre (GIPREB), du Comité régional des Pêches et des Élevages Marins, de la Prud'homie de Martigues, de la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Les comptages confirment la quasi disparition des palourdes.

Par conséquent, une réouverture de la pêche ne peut être envisagée dans un avenir proche.

### ■ Des solutions au cas par cas pour les pêcheurs

Le comité de suivi a également examiné les solutions disponibles pour les pêcheurs à pied entièrement ou très dépendants de cette pêche, autorisée depuis un peu moins de huit mois.

Dès aujourd'hui, la mutualité sociale agricole (MSA), sensibilisée par l'Etat aux difficultés rencontrées par ces pêcheurs s'engage à effectuer un accompagnement personnalisé afin que des solutions ou des aménagements temporaires puissent être mis en oeuvre.

Ces solutions pourraient prendre la forme d'un plan d'étalement des paiements voire de la préparation d'un dossier pour une éventuelle prise en charge partielle de cotisations pour l'année prochaine.

Les conditions de l'ouverture à ces pêcheurs, d'une zone située dans l'anse de Carteau (Grand Port Maritime de Marseille) ont également été évoquées.

**Les pêcheurs à pied intéressés par cette mesure sont invités à déposer, dans les plus brefs délais, une demande auprès des services de l'État (DIRM ou DDTM) : 16 Rue Antoine Zattara, 13003 Marseille.**

#### CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)